

Comité Régional de Cyclisme des PAYS DE LA LOIRE

Équipe Technique Régionale



MODALITÉS POUR LES SÉLECTIONS
EN ÉQUIPE DES PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2025

VTT

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont communs à l'ensemble des disciplines piste, cyclo-cross, route hommes, VTT :

1. Le Président effectue son choix **parmi les athlètes sélectionnables** dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale. Dans le cas de conditions jugées exceptionnelles, ne permettant pas aux coureurs de respecter les critères de sélectionnabilité, le Président étudie ces situations au cas par cas.
2. Le Président de la commission sportive arrête la sélection nominative sur proposition du responsable/référent de la discipline (ETR) ou catégorie concernée. Chaque sélection est validée par **le Manager Technique Territorial en Cyclisme des Pays de la Loire**.
3. L'objectif prioritaire de l'équipe régionale est d'obtenir des médailles d'or et des podiums lors des épreuves de référence : Championnat de France et Trophée de France des Jeunes Vététistes.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
5. La sélection reste subordonnée à la signature et à l'application du règlement intérieur.
6. Le Président peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale ou d'un comportement répréhensible.
7. Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par le responsable/référent en charge du collectif de la catégorie.
8. Le Président peut ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
9. Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la FFC aux règles en vigueur.

COORDINATION ET OBSERVATION

Référent : Launay Gérard

Trophée de France des Jeunes Vététistes Bagnères de Bigorre du 28 juillet au 1 aout 2025

Le coureur doit participer à 4 manches du TRJV sur les 5 programmées avant le TFJV, et à la manche finale du TRJV.

Les coureurs suivants seront choisis selon leur performance, les 3 premiers garçons du classement général final du TRJV et la 1^{ère} fille du classement général final du TRJV.

Pour les autres, la sélection s'effectuera en fonction des performances ci-dessous :

- ✓ Les coupes régionales (XCO, TRIAL)
- ✓ Le Championnat Régional
- ✓ Le classement de chaque manche du TRJV
- ✓ La Coupe interrégionale de Trial
- ✓ La Coupe de France
- ✓ DH (Montaigu)

Les critères retenus seront : le classement, la combativité ainsi que le comportement des coureurs sur et en dehors de la course proprement dite.

Les coureurs sélectionnés devront obligatoirement participer au stage mis en place par le Comité Régional.

La décision des conditions pour l'hébergement et la restauration des compétiteurs au TFJV dépendra du budget final attribué à la CRVTT par le Comité Régional des Pays de la Loire et l'approbation des membres de la CRVTT.